Paris, le 20 Octobre 2025

Assemblée générale extraordinaire du Club Sportif du Ministère des Finances du 20 octobre 2025

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

Il rappelle que cette assemblée générale a été régulièrement convoquée le 4 octobre 2025 pour examiner le projet de réforme des statuts du Club Sportif du Ministère des Finances.

Après consultation de la liste d'émargement des adhérents présents ou représentés, le Président constate que le quorum requis à l'article 18 des statuts du CSMF n'est pas atteint et que l'assemblée générale ne peut valablement délibérer.

En conséquence le Président lève la séance et indique aux membres présents que, conformément à l'article 18 des statuts, l'assemblée générale extraordinaire est reconvoquée le mercredi 5 novembre 2025 à 18 H même lieu.

La Secrétaire générale adjointe

Patricia PERRIN

Le Président

Jean-François HADDOUCHE

139/143 rue de Bercy - Bâtiment CASC - Bureau 2823 - 75572 PARIS CEDEX 12
01.53.18.20.84 / 01.53.18.72.76 - Télécopie: 01.53.18.30.85
club-sportif@ finances.gouv.fr
http://www.csmfinances.fr